



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes  
Bureau du développement territorial

**PROJET DE REQUALIFICATION  
DE L'ÎLOT PLACE PAUL VAILLANT COUTURIER A FRESNES SUR ESCAUT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2022 soumet le projet de requalification de l'îlot Place Paul Vaillant Couturier à Fresnes sur Escaut aux formalités d'enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

**Cette enquête se déroulera en mairie de FRESNES SUR ESCAUT pendant 15 jours pleins et consécutifs du 8 février 2022 au 22 février 2022 inclus.**

La maîtrise du foncier est assurée par la ville de Fresnes sur Escaut

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

Le commissaire-enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Monsieur LALIN Guy, ingénieur des Ponts et Chaussées, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet, déposés en mairie de FRESNES SUR ESCAUT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être également adressées, soit par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de FRESNES SUR ESCAUT, ou sur le courriel suivant : [sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr](mailto:sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr), pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la sous-préfecture de Valenciennes – Bureau du développement territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Fresnes sur Escaut :

- le mardi 8 février 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 22 février 2022 de 14h00 à 17h00

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Fabien PELABON

Service Urbanisme de la ville de Fresnes sur Escaut

[urbanisme@fresnes-sur-escaut.fr](mailto:urbanisme@fresnes-sur-escaut.fr)

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de Fresnes sur Escaut, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 12 janvier 2022  
Le sous-préfet

Michel CHPILEVSKY

